

IREPS GRAND EST

Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé du Grand Est

Journée régionale santé environnement Grand Est

Mercredi 23 février 2022

Des perspectives pour le PRSE4



Cathy NOELL
Responsable territoriale

Julien AIME
Chargé d'ingénierie et de projets en promotion de la santé
Docteur en sociologie

Objectifs et valeurs

- Participer à la réduction des inégalités de santé, qu'elles soient sociales ou territoriales
- Améliorer la santé des populations par une offre de services de qualité et de proximité en promotion de la santé



- Cette présente étude s'inscrit dans le cadre de la mission d'appui aux politiques de l'Ireps Grand Est
- Le comité d'animation du Plan Régional Santé-environnement (PRSE) a sollicité l'appui de l'Ireps pour contribuer à l'évaluation du PRSE3 et à l'élaboration du PRSE4
- Dans ce contexte, il a été confié à l'Ireps la réalisation d'un rapport d'étude visant :
 - La connaissance des différentes définitions de la santé-environnement et des concepts qui y sont associés,
 - La connaissance des actions probantes/prometteuses en santé-environnement (SE),
 - La connaissance des préoccupations, problématiques et enjeux locaux en matière de santé-environnement à partir de données issues de différents corpus.

Méthodologie de l'étude

- Une **revue de littérature** et des données probantes en santé-environnement.
- Une **analyse qualitative** des Diagnostics Locaux de Santé (DLS) en Grand Est.
- Une **étude statistique** des actions 2018-2019 classées « environnement » dans la base OSCARS.



Constats et pistes d'actions



Dépasser une approche par les risques...

Constat d'une définition restrictive de la santé-environnement

... Pour aller vers une approche centrée sur les déterminants

La Santé-environnement désigne le champ qui s'intéresse à la relation continue, évolutive, réciproque et inextricable entre les êtres humains et leur environnement, et spécifiquement aux effets, positifs ou négatifs, de cette relation sur la santé des êtres humains mais aussi sur la santé de l'environnement. Ces effets résultent de la combinaison de différents déterminants qui tiennent par exemple aux manières d'utiliser l'espace, aux activités humaines, aux milieux naturels et à leur état, aux caractéristiques individuelles, aux formes d'organisations collectives ou encore aux politiques publiques, et dont l'articulation est à l'origine d'inégalités sociales de santé. Le champ de la santé-environnement se caractérise également par la diversité de ses thématiques.

Constats et pistes d'actions

Définition de la santé-environnement

Constat n°1 : *la santé-environnement est définie de façon restrictive et les acteurs qui l'emploient se limitent dans leur capacité à penser les enjeux en santé-environnement.*

Pistes(s) d'action(s) :

- *S'accorder au sein du comité d'animation PRSE sur une définition la plus complète possible de la santé-environnement afin d'encourager les initiatives en la matière et de permettre aux professionnels des différents secteurs (médico-social, éducatif, médical, social, habitat, transport, aménagement du territoire ...), aux collectivités locales, aux habitants, aux élus locaux (= les parties prenantes), de penser le sujet dans sa diversité.*
- *Inscrire cette définition dans le PRSE 4.*
- *Constituer un réseau composé de toutes les parties prenantes partageant cette définition complète de la SE et capables d'agir sur les déterminants et les facteurs d'influence de la SE.*

Constats et pistes d'actions

Pluridisciplinarité et pluri-sectorialité de la SE

Constat n°2 : *le champ de la santé-environnement est, de fait et en raison de son histoire, un champ pluridisciplinaire. Or ce champ est généralement restreint à la santé publique et au risque sanitaire au regard de la définition restrictive qui lui est historiquement donnée.*

Pistes(s) d'action(s) :

- *Intégrer, au sein des instances de pilotage (comité d'animation mais également groupe de travail) PRSE des professionnels de champs variés (urbanisme, aménagement du territoire, habitat, transports, éducation, agriculture, travail, etc.)*
- *Renforcer la participation de professionnels de champs variés dans les projets locaux de santé-environnement (notamment dans les fiches-actions du PRSE).*
- *Dans les appels à projets en SE, intégrer la pluridisciplinarité et la pluri-sectorialité à toutes les étapes (élaboration, mise en œuvre, évaluation) des projets, comme un des critères d'éligibilité.*
- *Renforcer la prise en compte dans toutes les politiques publiques des enjeux en santé-environnement. Par exemple, proposer à toutes les instances CLS du territoire, une représentation de l'instance PRSE au sein des comités techniques et/ou groupes de travail des contrats.*

Constats et pistes d'actions

Participation de toutes les parties prenantes

Constat n°3 : plusieurs actions probantes identifiées et présentées dans la revue de la littérature incitent à intégrer les différentes parties prenantes d'un projet: élus, professionnels, bénévoles et citoyens, et ce dès la phase de conception, et ainsi d'agir plus efficacement sur les déterminants de la santé-environnement.

Pistes(s) d'action(s) :

- **Renforcer la co-construction avec les professionnels, bénévoles, les citoyens et les élus, pour tous les projets et à toutes les étapes, concernant la santé-environnement.**

Constats et pistes d'actions

Echelles d'action

Constat n°4 : sur Oscars, les actions de renforcement des compétences des professionnels et des partenariats se font essentiellement à une échelle régionale.

Pistes(s) d'action(s) :

- **Mobiliser les élus et agents des collectivités locales sur les enjeux de santé-environnement, renforcer leur légitimité et leur pouvoir fédérateur sur le sujet.**
- **Renforcer les dynamiques partenariales en matière de SE à l'échelle locale (quartiers, communes, intercommunalités, départements).**

Constats et pistes d'actions

Efficacité des actions en SE

Constat n°5 : les actions catégorisées « environnement » dans OSCARS se limitent souvent à des campagnes et /ou des actions de “sensibilisation”, centrées avant tout sur l’apport d’information auprès des individus. Ces types d’actions partielles sont souvent inefficaces et renforcent les inégalités sociales de santé.

Piste(s) d'action(s) :

- **Renforcer les connaissances et compétences des porteurs d'actions sur les stratégies d'intervention efficaces en santé-environnement (agir sur les environnements physiques et sociaux et pas seulement sur les comportements).**

Constats et pistes d'actions

Inégalités sociales et territoriales en SE

Constat n°6 : une action sur deux saisies dans Oscars et catégorisée « environnement » concerne la population générale alors même que la revue de littérature met en relief les inégalités sociales et territoriales en matière de santé-environnement et que le PNSE4 insiste sur le déploiement d'actions visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Pistes(s) d'action(s) :

- **Renforcer la prise en compte de critères contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé dans l'élaboration des actions de santé-environnement du PRSE4.**
- **Renforcer les compétences des porteurs de projets dans la prise en compte du gradient social de santé dans les actions de SE (destinées aux différentes catégories de populations et à la particularité de chaque territoire)**

IREPS GRAND EST

Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé du Grand Est

Merci pour votre attention



Pour en savoir plus sur l'Ireps Grand Est
<https://www.ireps-grandest.fr/>